

Comité pluridisciplinaire de protection des personnes contre les abus dans l'Église



« Si, dans l'Église, on détecte même un seul cas d'abus, qui représente déjà une horreur, un tel cas sera affronté avec la plus grande gravité »

Pape François, Clôture du sommet sur la Protection des mineurs, Vatican, février 2019

Animer le Comité de protection des personnes contre les abus dans l'Église, c'est prévoir les actions suivantes :

- **Accueillir et Écouter** les personnes
- **Assurer leur suivi et les accompagner**
- **Former et prévenir** clercs et laïcs en mission d'Église
- **Informier et communiquer** sur les actions conduites

Pour servir l'Église catholique, en relation d'aide aux personnes victimes ou auteurs,

Françoise Gausson

Animatrice du CPPPCAÉ

07.45.05.03.19

protectiondespersonnes@catho-aixarles.fr

7 cours de la Trinité, 13100 Aix-en-Provence